

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD
COMMUNE DE DUNEAU

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 Novembre 2023**
* * * * *

Date de la convocation : 09/11/2023
Date d'affichage : 09/11/2023

Nombres de Conseillers
- En exercice : 14
- présents : 13
- votants : 13
- quorum : 8

L'an deux mil vingt trois, le 16 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séances publiques, sous la présidence de CIRON Joël, Maire

Etaient présents : M. CIRON Joël, Maire, Mmes : AHIER Brigitte, BLOT-ANDRÉ Marianne, CHOPLIN Annie, LEWIK Clémence, MARY Annie, PASTEAU Isabelle, MM : GANDON Jérôme, GUEHO Nicolas, PHILIPPOT Sébastien, ROULLEAU Vincent, TIMMERMAN Michel, VALLÉE Jérémy

Excusé(s) : Mme SARRY Céline
Secrétaire de séance : M. TIMMERMAN Michel

Approbation PV

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 octobre 2023.
- Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise : prise de connaissance du rapport d'activités de l'année 2022.
- Plan d'épandage du BY-CALCEL (papeterie du Bourray) : avis du conseil municipal.
- Indemnité de gardiennage des églises pour l'année 2024.
- Tarifs de location de la salle polyvalente.
- Lancement du marché public pour les travaux du cheminement piétonnier et la rue de la mairie.
- Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune de Duneau.
- Bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise
Prise de connaissance du rapport d'activités de l'année 2022

Vu L'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales qui prévoit la transmission du rapport d'activités communautaire aux communes membres pour communication.

La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise a approuvé son rapport d'activités 2022 en conseil communautaire le 9 octobre 2023.

Monsieur le Maire présente ce rapport au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Prend connaissance du rapport d'activités de l'année 2022 de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

Plan d'épandage du BY-CALCEL de la papeterie du Bourray
Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de donner un avis sur une demande d'épandage du BY-CALCEL par la société SUEZ ORGANIQUE sur la parcelle de Monsieur BOURNEUF Sébastien.

Raison sociale	Nom de l'agriculteur	Prénom de l'agriculteur	SIRET de l'agriculteur	Adresse de l'agriculteur	Commune adresse	Commune parcelles	Surface totale (ha)	Surface épandable (ha)
GAEC BOURNEUF	BOURNEUF	Sébastien	819 549 577 00024	La Charbonnière	TUFFE VAL DE LA CHERONNE	DUNEAU	8,72	8,43

Provenant de la papeterie du Bourray, située à Saint-Mars-la-Brière, le BY-CALCEL est issu du traitement des eaux de process et est valorisé sur un plan d'épandage, notamment auprès des agriculteurs locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Emet un avis favorable à l'épandage du BY-CALCEL sur la parcelle de Monsieur BOURNEUF Sébastien, située sur la commune de Duneau.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

Indemnité de gardiennage des églises
Année 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'indemnité de gardiennage des églises communales en 2024.

Pour rappel, cette indemnité est versée au prêtre de Connerré, François BAILLY, depuis quelques années.

Voici l'évolution de cette indemnité, fixée pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église régulièrement :

2018	2019	2020	2021	2022	2023
120,97 €	120,97 €	120,97 €	120,97 €	120,97 €	125,06 €

Cette indemnité est revalorisée à hauteur de 126,91 € à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Accepte de verser « l'indemnité de gardiennage des églises communales » au prêtre de Connerré, François BAILLY, pour l'année 2024 d'un montant de 126,91 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

Tarifs de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il faut revoir les tarifs de location de la salle polyvalente. Pour mémoire, ces tarifs ont été revus le 16 novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'augmenter les tarifs hors-commune,

Valide les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2024 :

Grande salle			
		Commune	Hors commune
Week-end	1 jour	280 €	410 €
	2 jours	420 €	570 €
Semaine	1 jour	130 €	160 €

Petite salle			
		Commune	Hors commune
Week-end	1 jour	130 €	
	2 jours	180 €	
Semaine	1 jour	60 €	80 €

Création d'une liaison piétonne
Lancement d'une consultation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-21-1),
Vu le Code de la Commande Publique (articles R2123-1, R2131-12, R2131-13),
Vu la délibération 2020-49 autorisant Monsieur le Maire à traiter des marchés publics inférieurs à 4 000 € HT,

Considérant le projet de la Commune de Duneau comme suit :

Objet : création d'une liaison piétonne.

Montant prévisionnel du marché : 208 000,00 € HT.

Marché alloti : Lot 01 VRD et lot 02 Espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Charge Monsieur le Maire de lancer une consultation pour un marché public de travaux en procédure adaptée pour la création d'une liaison piétonne, d'un montant prévisionnel de 208 000,00€ HT, réparti en deux lots : VRD et Espaces verts.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune de Duneau

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER),

Considérant que la commune de Duneau doit définir sur son territoire des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Considérant que pour concerter la population, une journée de permanence a été proposée le vendredi 10 novembre 2023, de 9h à 12h et de 14h à 18h, communiquée 8 jours avant par voie d'affichage et sur le site internet de la mairie.

Considérant le bilan de cette permanence : aucun avis n'a été émis par les habitants sur le registre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Délimite sur le territoire de la commune de Duneau une zone d'accélération des énergies renouvelables – Photovoltaïque au sol - selon le plan ci-dessous, comprenant les parcelles A 304-305-306-307-310-311-312-313-681 et une partie des parcelles A 729 et A 297 :



POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

Bornes de recharge pour les véhicules électriques

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal la proposition formulée par le Département de la Sarthe d'adhérer à deux groupements de commande :

- Mise en place d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.
- Mise en place d'un contrat de maintenance et supervision d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Ces adhésions, d'environ 4 ans, permettraient à la commune de bénéficier de tarifs de groupe ainsi que de l'expertise du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Ne souhaite pas adhérer aux groupements de commandes proposés par le Département de la Sarthe pour l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et pour la maintenance et supervision.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

Questions diverses

- Travaux 2024 : la commune a été sollicité pour la création d'une MAM, la commune n'est pas éligible au financement de la CAF selon les critères applicables en 2023; avenir de la maison 1 rue de la mairie (démolition et construction d'un petit préau) ; des arbres seront plantés au city ; un rendez-vous est programmé avec le maître d'oeuvre, Monsieur BARBIER, pour terminer les travaux de voirie du Lotissement du Champ de la Grange ; une réflexion est en cours pour la création d'un nouveau lotissement.
- Logement communal à vendre à l'Aiguillé : point sur les visites.
- Le sapin de Noël installé sur la place de l'église sera bientôt acheté, du même gabarit que celui de l'année dernière.
- Arrêt de car rue Felice Nazarro: la mairie se charge de demander à la Région l'installation d'un arrêt de car éclairé.
- Bilan du 11 novembre : bon moment et repas apprécié.
- Le Noël des enfants aura lieu le 3 décembre.
- Les voeux du Maire se dérouleront le vendredi 5 janvier à 19h.
- Une commission d'urbanisme est prévue le jeudi 23 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23h00

Le Maire,
Joël CIRON



Le secrétaire de séance
Michel TIMMERMAN